

Comment déposer des documents en phase DOE ?

Service Client ID Capture (Suzanne) - 2025-08-25 - Gestion documentaire

Où dois-je déposer mes documents DOE ?

Selon le paramétrage de votre projet, il y a plusieurs possibilités :

- Vous avez un dossier "**Documents DOE**" dans votre arborescence au même niveau que le dossier d'Exécution. Dans lequel vous pouvez déposer vos documents comme ceux d'exécution.

- La phase DOE est disponible dans le dossier "**Documents d'Exécution**" au moment du dépôt de votre document. Comment vérifier ? Utilisez les  au dessous des colonnes de codification.

<input type="checkbox"/>	CODE	LIBELLE	TRI
<input type="checkbox"/>	EXEP	Exécution Provisoire	1
<input type="checkbox"/>	EXE	Exécution	2
<input type="checkbox"/>	DOEP	Dossier des Ouvrages Exécutés Provisoire	3
<input type="checkbox"/>	DOE	Dossier des Ouvrages Exécutés	4
<input type="checkbox"/>	SYN	Synthèse	5
<input type="checkbox"/>	PRO	Projet	6
<input type="checkbox"/>	MAR	Marché	8
<input type="checkbox"/>	CHA	Chantier	9

La phase DOE est disponible, vous pouvez déposer des documents en phase DOE.

Lors de votre dépôt : sélectionnez depuis la première ligne, la phase DOE :

Nouveaux documents de ID CAPTURE : Documents

Déposer les documents

Actualiser 20

LNK **DOE** FON -TZ TNX PLN

Projet	Phase	Lot	Zone	Niv.	Type	N°	Ind.	Titre
LNK	DOE	FON	-TZ	TNX	PLN		-	

△La phase DOE n'est peut-être pas activée sur votre projet. Dans ce cas, il faut en faire la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client la confirmation de cette action.

△La phase DOE n'a peut être pas de circuit de validation. Si nécessaire, il faut envoyer la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client les circuits à mettre en place.